



Assurance sur ancien portable et non sur le nouveau

Par **franckparis15**, le 13/11/2010 à 12:17

Bonjour,

J'ai changé de portable le 30 OCT 2010 . J'ai souscrit une assurance LINELIF chez phone house

en rentrant chez moi, je m'aperçois que le portable acheté a un défaut , le verre est cassé en haut à gauche, je retourne dans le magasin, qui me dirige vers APPLE qui finalement me change le portable. Tout va bien, sauf que

L'assurance a été enregistrée sur le PREMIER portable qui était cassé - Ai je un recours pour annuler les prélèvements à venir compte tenu que l'assurance souscrite est sur le premier portable defectueux et changé et non sur le nouveau ?

Merci de votre aide

Franck J.